

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom	: Azote comprimé
N° CAS	: 7727-37-9
Formule brute	: N2
Autres moyens d'identification	: Diazote, frigorigène R728, Azote, azote Medipure®, azote Extendapak, azote - Qualité plongée
Groupe de produits	: Produits de base

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions	: Utilisations médicales Utilisation industrielle Gaz de plongée (respiration sous l'eau)
---	---

1.3. Fournisseur

Praxair Canada inc.
1 City Centre Drive, Suite 1200
Mississauga - Canada L5B 1M2
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682
www.praxair.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 1-800-363-0042 Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Praxair.
------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Asphyxiants simples H380
Gaz comprimés H280

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger :



GHS04

Mot-indicateur	: ATTENTION
Mentions de danger	: CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET PROVOQUER UNE SUFFOCATION RAPIDE.
Conseils de prudence	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser et entreposer seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Protéger des rayons solaires quand la température ambiante dépasse 52 °C (125 °F). Installer un antiretour dans la tuyauterie. Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide. Utiliser uniquement avec du matériel prévu pour la pression de la bouteille. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non associés à la classification : Asphyxiant à forte concentration. Peut provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible



Azote comprimé

Fiche de données de sécurité F-4631

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-06-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom : Azote comprimé
N° CAS : 7727-37-9
Numéro CE : 231-783-9

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Azote	(N° CAS) 7727-37-9	99,5 - 100	Azote (liquéfié) / Azote gazeux / Azote, liquéfié / Azote, comprimé / NITROGÈNE

3.2. Mélanges

Sans objet

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime immédiatement à l'air frais. Si la victime ne respire pas, dégager les voies respiratoires de toute salive visqueuse ou de matière durcie et donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Premiers soins après contact oculaire : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit. En cas d'irritation des yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas de données supplémentaires.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Aucun.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour circonscrire l'incendie.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'explosion : Contenant sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Réactivité : Dans certaines conditions, l'azote peut réagir violemment avec le lithium, le néodyme, le titane (au-dessus de 1472 °F/800 ° C), ou le magnésium pour former des nitrures. À haute température, il peut également se combiner avec l'oxygène et l'hydrogène.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau en se tenant aussi loin que possible. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut se faire de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'inflammation si cela peut se faire de manière sécuritaire. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.

Protection en cas d'incendie : Gaz comprimé : asphyxiant. Danger d'asphyxie par manque d'oxygène.

Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Vêtements de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire l'incendie. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des contenants de gaz. Refroidir les contenants exposés au jet d'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence dans les systèmes des réseaux d'évacuation et de drainage.

Arrêter le débit gazeux si cela peut être fait de manière sécuritaire.

Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour rabattre au sol les fumées si possible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Assurer une ventilation d'air appropriée. Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins que l'air ait été évalué et établi comme étant sûr. Arrêter la fuite, s'il n'est pas imprudent de le faire.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter des gants de protection en cuir et des chaussures de sécurité pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand ce contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement à une partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.

Sécurité lors de l'utilisation du produit

L'adéquation entre ce produit et l'usage auquel il est destiné en tant qu'élément de mélanges respiratoires de plongée sous-marine doit être déterminée par du personnel compétent, ou sous sa surveillance, en matière d'utilisation de mélanges de gaz respiratoire de plongée sous-marine et qui connaît bien les effets physiologiques, les méthodes employées, la fréquence et la durée d'utilisation, les risques, les effets secondaires et les précautions à prendre.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer et utiliser avec une ventilation adéquate. Stockage où la température ne dépasse pas 52 °C (125 °F). Attacher solidement les bouteilles à la verticale pour les empêcher de tomber ou d'être renversées. Installer bien en place, à la main, le chapeau de protection sur le robinet, si un tel chapeau est fourni. Entreposer les contenants pleins et vides séparément. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour empêcher l'entreposage de contenants pleins pendant de longues périodes.

AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, L'ENTREPOSAGE ET L'UTILISATION :

Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour pour la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; utiliser et entreposer avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du contenant et purger le système d'une manière sûre et adéquate sur le plan environnemental, conformément aux lois internationales, fédérales/ nationales, étatiques/ provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il pourrait faire partie d'un circuit électrique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données supplémentaires.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Utiliser un système d'aspiration local avec une vitesse d'écoulement suffisante pour maintenir un approvisionnement adéquat de l'air dans la zone de respiration du travailleur. Équipement mécanique (général) : une ventilation aspirante générale peut suffire si une quantité suffisante d'air peut être maintenue.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité, en cas de risque éclaboussures. Écran facial. Gants.



- Protection des mains : Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.
- Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux. Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Les choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, « **Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie** », et tous les règlements provinciaux.
- Protection de la peau et du corps : Afin de prévenir les blessures causées par le rayonnement et les étincelles, porter les équipements de protection individuelle requis pour le soudage (voir la norme Z49.1 de l'ANSI). Cela comprend minimalement des gants de soudage et des lunettes de soudeur, et peut comprendre des manchettes, un tablier, un casque de sécurité, des protecteurs d'épaule, ainsi que des vêtements épais.
- Protection des voies respiratoires : **Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire conçu expressément pour les fumées de soudage ou un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition. Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Le choix doit être basé sur la norme courante Z94.4 de la CSA, « **Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire** ». Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Se référer à la réglementation locale relativement aux restrictions d'émission dans l'atmosphère.
- Autres informations : **Autres informations** : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites des clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, « **Chaussures de protection** », et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et oxydants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et antistatiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Gaz
- Apparence : Gaz incolore.
- Masse moléculaire : 28 g/mol
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Non détectable à l'odeur.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Sans objet.
- pH solution : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Sans objet.



Azote comprimé

Fiche de données de sécurité F-4631

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-06-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

Point de fusion	: -210 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -195,8 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température critique	: -149,9 °C
Température d'auto-inflammation	: Sans objet.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Sans objet.
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Pression critique	: 3 390 kPa
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 0,00115 (≥ 21,1)
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,16 kg/m ³
Densité relative de gaz	: 0,97
Solubilité	: Eau : 20 mg/l
Log Pow	: Sans objet.
Log Kow	: Sans objet.
Viscosité, cinématique	: Sans objet.
Viscosité, dynamique	: Sans objet.
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Sans objet.
Propriétés comburantes	: Aucun.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable

9.2. Autres informations

Groupe de gaz	: Gaz comprimés
Indications complémentaires	: Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Dans certaines conditions, l'azote peut réagir violemment avec le lithium, le néodyme, le titane (au-dessus de 1 472 ° F/800 °C) ou le magnésium et former des nitrures. À haute température, il peut également se combiner avec l'oxygène et l'hydrogène.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Peut se produire.
Conditions à éviter	: Aucune dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Aucune.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun.

SECTION 11: Données toxicologiques

Voies d'exposition possibles	: Inhalation.
------------------------------	---------------

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: non classé pH : Sans objet.

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.



Azote comprimé

Fiche de données de sécurité F-4631

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-06-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: non classé
	pH : Sans objet.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: non classé
Cancérogénicité	: non classé
Toxicité pour la reproduction	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: non classé
Danger par aspiration	: non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.2. Persistance et dégradabilité

Azote comprimé (7727-37-9)

Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque pour l'écologie.
------------------------------	---

Azote (7727-37-9)

Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque pour l'écologie.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Azote comprimé (7727-37-9)

Log Pow	Sans objet.
Log Kow	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

Azote (7727-37-9)

Log Pow	Non applicable aux gaz non organiques.
Log Kow	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.4. Mobilité dans le sol

Azote comprimé (7727-37-9)

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Log Pow	Sans objet.
Log Kow	Sans objet.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

Azote (7727-37-9)

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Log Pow	Non applicable aux gaz non organiques.
Log Kow	Sans objet.
Écologie - sol	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucun
Effet sur le réchauffement planétaire : Aucun

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations de traitement des déchets : Disposer du contenu/contenant conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.



Azote comprimé

Fiche de données de sécurité F-4631

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-06-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

TMD

N° UN (TMD) : UN1066
TMD Classe Primaire de Danger : 2.2 - Classe 2.2 - Gaz ininflammables, non toxiques.
Nom officiel d'expédition TMD : AZOTE COMPRIMÉ

Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées : 0,125 L

Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers : 75 L

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1066
Nom officiel d'expédition (IMDG) : AZOTE COMPRIMÉ
Classe (IMDG) : 2 - Gaz
N° GSMU : 121

IATA

N° UN (IATA) : 1066
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Nitrogen, compressed
Classe (IATA) : 2

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Azote comprimé (7727-37-9)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

Azote (7727-37-9)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

15.2. Réglementations internationales

Azote comprimé (7727-37-9)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Azote (7727-37-9)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 15/10/1979
Date de révision : 06/07/2016
Remplace la fiche : 15/10/2013

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.

Indications de changement:

Conseils de formation

: Les risques d'asphyxie étant souvent sous-estimés, il convient de porter ces risques à l'attention des opérateurs lors de leur formation.

Autres informations

: Praxair Canada inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à chaque acheteur d'informer ses employés et ses clients des dangers et de suivre les recommandations en matière de sécurité.

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Praxair Canada inc., il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Praxair Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Praxair Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Praxair, le distributeur local ou le fournisseur, ou les télécharger à partir du www.praxair.ca. Si vous avez des questions concernant les fiches signalétiques de Praxair, ou souhaitez obtenir le numéro du document et la date des fiches les plus récentes, ou les noms des fournisseurs de Praxair dans votre région, téléphonez ou écrivez à Praxair Canada inc., (téléphone : 1-888-257-5149; adresse : Praxair Canada inc., 1 City Centre Drive, bureau 1200, Mississauga, Ontario, L5B 1M2).

PRAXAIR et le COURANT D'AIR de son logo sont des marques de commerce ou des marques déposées de Praxair Technology Inc. aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Danger pour la santé NFPA

: 0 - L'exposition dans des conditions d'incendie n'occasionnerait pas de dangers supplémentaires aux matériaux combustibles ordinaires.

Danger d'incendie NFPA

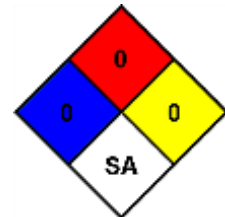
: 0 - Les substances ne brûleront pas.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et non réactif à l'eau.

Danger spécifique NFPA

: SA - Signifie asphyxiants simples.



Notation HMIS III

Santé

: 0 Risque minimal - ne comporte pas de risque significatif pour la santé.

Inflammabilité

: 0 Risque minimal - les substances ne brûleront pas

Physique

: 3 Risque grave - les substances peuvent former des mélanges explosifs avec l'eau et peuvent détonner ou se décomposer de manière explosive en présence d'un puissant déclencheur. Les substances peuvent se polymériser, se décomposer, réagir par elles-mêmes ou subir d'autres changements chimiques à température et pression normales avec un risque modéré d'explosion.

SDS Canada (GHS) - Praxair

Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.